



Le DL/Vincent Ollivier

**Changement climatique** P. 36-37

## Des arbres exotiques pour sauver nos forêts

**LE DAUPHINÉ**  
libéré

Sebra GROUPE | Hautes-Alpes - Alpes-de-Haute-Provence | 05A  
Samedi 20 avril 2024

1,50 €

**CONCERT DE PRINTEMPS**  
MILOS & JEY-RADIO  
SALLE DES FÊTES DU POËTE

28 AVRIL 2024  
18h  
7€

Réservations :  
06 36 49 17 92 rogerconstantmonaco@gmail.com

407181700

Alpes du Sud | Permanences et conseils pour remplir votre déclaration

# Impôts : des services pour vous aider



Presque 38 000 foyers fiscaux sont imposables dans les Hautes-Alpes. Internet ou application sur smartphone, le numérique reste privilégié. Alors que les syndicats dénoncent un manque d'effectif, l'administration met en place, jusqu'à la fin du mois de mai, des permanences dans les Alpes du Sud. Photo Le DL/Vincent Ollivier

Pages 2-3

**Briançon** P. 11

## Le sport va entrer dans une nouvelle ère



Photo Le DL/Yoann Gavaille

**Moyen-Orient** P. 38

## Israël riposte, l'Iran modère sa réaction

**Vaucluse** P. 48

## Chalet Reynard, une institution du mont Ventoux



Photo Le DL/Cyril Hiély



3 782021 501502 04 2 0 0

# JOURNÉE PORTES OUVERTES

## AIXAM

DU 20 AU 23 AVRIL

Votre concessionnaire officiel de voitures sans permis AIXAM dans les hautes alpes !  
2 ALLÉE DU TORRENT, RUE DE TOKORO 7, 05000 GAP - 04 92 53 43 88

**ESPRIT**  
MOTO · QUAD



**-500€**  
POUR L'ACHAT  
D'UNE VOITURE  
SANS PERMIS

**Dafy**  
GAP

402669400

4 ARTICLES

05A01 - V1



## Alpes du Sud

# Impôts : la campagne de déclaration est lancée

Chaque année à la même période, c'est, peu ou prou, la même chose. Il faut se plonger dans la déclaration d'impôts sur le revenu et voir si l'on n'a pas quelque exonération à faire valoir compte tenu des nouveautés fiscales. Pour cela, l'administration fiscale met en place plusieurs services pour aider le contribuable.

Si ce n'est déjà fait, il vous reste un mois pour remplir votre déclaration d'impôts sur le revenu. Lancée le 11 avril, la campagne 2024 se poursuit, pour les départements des Hautes-Alpes et des Alpes-de-Haute-Provence jusqu'au 21 mai pour la déclaration papier et jusqu'au 23 mai pour la déclaration par internet.

« S'ils n'ont plus rien à payer ou s'ils bénéficient d'un remboursement, les gens recevront ensuite leur avis par courrier entre le 24 juillet et le 29 août ou dans leur espace particulier sur le site internet entre le 24 juillet et le 2 août. S'ils ont en revanche un reste à payer, ils recevront un avis entre le 25 juillet et le 23 août par courrier ou entre le 26 juillet et le 2 août s'ils ont opté pour la télédéclaration », explique David Chauvin, adjoint au directeur départemental des finances publiques de Hautes-Alpes.

## Prendre contact avec un conseiller

Les usagers ayant parfois beaucoup de questions à poser sur les déclarations d'impôts, plusieurs modalités de prise de contact existent. « Sur le site [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr), il est possible d'effectuer des démarches, d'obtenir des réponses à ses questions et prendre un rendez-vous physique ou téléphonique avec un conseiller. Nous allons aussi déporter nos services du 22 avril au 31 mai à l'Alp'Arena qui nous assure de très bonnes conditions d'accueil du public. Du lundi au mercredi et le vendredi, les contribuables seront accueillis sans rendez-vous de 8 h 30 à 11 heures et sur rendez-vous de 13 h 30 à 16 heures. Nous allons aussi mettre en place localement, à Gap, une plateforme téléphonique pour traiter les appels des usagers sur le numéro gratuit 0809 401 401 et répondre ainsi au mieux à leurs interrogations. »

En termes d'accueil, plusieurs permanences seront mises en place dans les maisons France services (lire par ailleurs). « Pour compenser la fermeture de l'accueil au public à la trésorerie d'Embrun, nous avons doublé les plages d'accueil à la maison France services. »

Parmi les nouveautés mises en place cette année pour déclarer ses impôts, une application pour smartphone a été créée. Sur cette dernière, qui s'adresse tout particulièrement aux jeunes, il sera uniquement possible de procéder à sa déclaration simplifiée. En revanche, aucune interaction avec la plateforme internet ne sera possible. Ainsi, une déclaration faite sur l'appli, ne pourra pas être modifiée via le service de télédéclaration, et vice-versa.

## Et pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires ?

Les services des impôts vont aussi mettre l'accent cette année sur la déclaration en ligne d'occupation des logements. « Bien que la taxe d'habitation soit supprimée pour les résidences principales, elle reste applicable aux autres locaux, comme les résidences secondaires et les locaux vacants. Aussi pour chacun de ses locaux, le propriétaire doit indiquer à quel titre il l'occupe et, quand il ne l'occupe pas lui-même, l'identité des occupants et la période d'occupation. Désormais cette déclaration n'est nécessaire qu'en cas de changement de situation et peut se faire au fil de l'eau et au plus tard le 30 juin de l'année qui suit

celle du changement », explique encore la direction départementale des finances publiques.

## 82 % de déclaration en ligne dans les Hautes-Alpes

Depuis quelques années, notamment pour les salariés, la déclaration a été considérablement simplifiée par la déclaration automatique basée sur les éléments transmis par les entreprises et la mise en place du prélèvement à la source. « Le contribuable n'a plus qu'à vérifier lors de sa déclaration en ligne que les éléments transmis sont corrects, ou à les corriger si besoin, et il sait, à l'issue de sa déclaration, combien il va payer d'impôts. En 2023, près de 90 % des foyers fiscaux ont déclaré leurs revenus de cette manière. Dans les Hautes-Alpes, ce pourcentage est un peu moins élevé avec 82 % de déclaration en ligne. »

Au titre des nouveautés fiscales, l'administration met en place une collecte de revenus de l'économie collaborative au niveau européen. « Le dispositif consiste en une déclaration annuelle des opérations effectuées par des ressortissants français sur les plateformes des opérateurs, comme AirBnB, ou tout ce qui touche à la vente



par internet. »

Par ailleurs, le barème de l'impôt sur le revenu a été revalorisé de 4,8 % pour prendre en compte les effets de l'inflation. Il faut noter que dans les Hautes-Alpes, 37 880 foyers fiscaux sont imposables, pour 39 834 non imposables.

● **Fabrice Margaillan**

## Déclaration de revenus : des permanences proposées

Voici venu le temps de déclarer ses revenus 2023. Une question, un blocage, un besoin urgent de parler à des agents des finances publiques ? Il est bien sûr possible d'aller à leur rencontre au sein des différents services des impôts des Alpes du Sud mais aussi à l'occasion de permanences tenues au sein des espaces France services. Voici les dates prévues dans les Alpes du Sud.

● **Pour la Direction départementale des finances publiques des Hautes-Alpes**

### ► Permanences du service des impôts des particuliers de Briançon

Aiguilles : de 9 h 30 à 12 heures, le vendredi 17 mai.

L'Argentière-la-Bessée : de 9 heures à 12 heures, le vendredi 24 mai.

Embrun : de 8 heures à 12 heures et de 13 h 30 à 16 h 30, les mercredi 24 avril, 15 mai et 22 mai.

Guillestre : de 9 heures à 12 heures, les vendredi 19 avril, 26 avril et 3 mai.

Vallouise-Pelvoux : de 9 heures à 12 heures,

le jeudi 16 mai.

### ► Permanences du service des impôts des particuliers de Gap

Saint-Bonnet : de 9 heures à 12 heures, le jeudi 25 avril.

Saint-Firmin : de 9 heures à 12 heures, le jeudi 2 mai.

Saint-Jean-Saint-Nicolas : de 9 heures à 12 heures, le jeudi 16 mai.

Saint-Bonnet : de 9 heures à 12 heures, le jeudi 23 mai.

Chorges : de 9 heures à 12 heures, le jeudi 23 mai.

Laragne-Montéglin : de 9 heures à 12 heures,

le jeudi 2 mai.

La Saulce : de 9 heures à 12 heures, le jeudi 23 mai.

Rosans (permanence tenue sur Serres) : de 9 heures à 12 heures, le jeudi 25 avril.

Serres : de 9 heures à 12 heures, le jeudi 16 mai.

Tallard : de 9 heures à 12 heures, les jeudi 25 avril et 16 mai.

● **Pour la Direction départementale des finances publiques des Alpes-de-Haute-Provence**

Annot : le 30 avril (journée).

Banon : le 15 mai (matin).

Castellane : le 15 mai (journée).

Château-Arnoux-Saint-Auban : le 29 avril (après-midi) et le 15 mai (après-midi).

Forcalquier : le 17 mai (après-midi).

La Motte-du-Caire : le 25 avril (journée) et les 17 et 24 mai (journée).

Mées : les 3 et 17 mai (matin).

Reillanne : le 6 mai (matin).

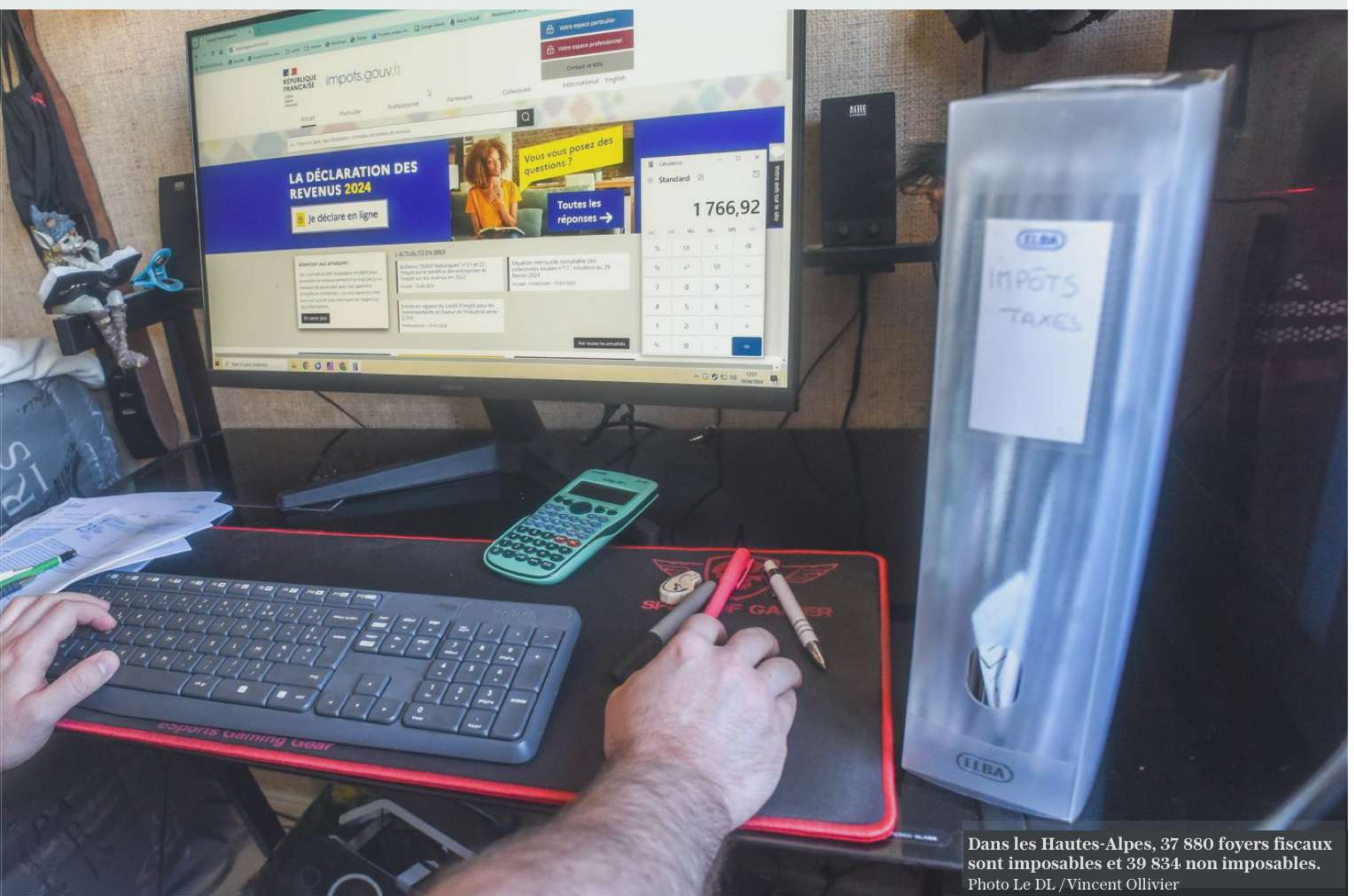
Riez : le 14 mai (matin).

Seyne : le 2 mai (journée).

Valensole : le 16 mai (après-midi).

Volonne : le 13 mai (matin).





Dans les Hautes-Alpes, 37 880 foyers fiscaux sont imposables et 39 834 non imposables.  
Photo Le DL / Vincent Ollivier

## Pour Solidaires finances publiques, « la proximité est de moins en moins présente »

La campagne déclarative de l'impôt sur le revenu s'est ouverte lundi 11 avril. « À Gap, on constate une grosse affluence depuis le début de la semaine », note Jean-François Colomé, syndicaliste chez Solidaires finances publiques. Cela devrait être le cas jusqu'à la fin de la campagne le 21 mai pour la déclaration papier et le 23 mai pour la version dématérialisée. Et fin juin pour la gestion des biens immobiliers.

« Cette campagne déclarative va une nouvelle fois et une fois de trop se dérouler dans des conditions dégradées pour les agents des finances publiques mais aussi pour les usagers. Comment cela pourrait-il en être autrement quand les effectifs dans les services des impôts des particuliers ont fondu de 25 % au niveau

national depuis 2015 ? Dans les Hautes-Alpes, il y a une vingtaine d'agents à Gap et une quinzaine à Briançon. En termes d'effectif, on est déjà à l'os, donc on appréhende là », chiffre le militant.

### ● Plus d'accueil à Embrun

Depuis la mise en place du nouveau réseau de proximité, en 2020, le centre d'Embrun a connu « une période transitoire » pendant laquelle les particuliers pouvaient encore venir au moment des déclarations d'impôts. « Cette année, les gens devront aller à Briançon car les dossiers fiscaux sont là-bas », déplore Jean-François Colomé. Des permanences du service des impôts de Briançon seront également tenues à Embrun, notamment.

Comme les autres organisations syndicales (CGT, CFDT et FO), Solidaires regrette « la



Jean-François Colomé de Solidaires finances publiques constate « une grosse affluence depuis le début de la semaine », donc depuis l'ouverture de la campagne déclarative de l'impôt sur le revenu. Photo Le DL/Séverine Mizera

perte de proximité ».

« Les gens veulent avoir un contact physique. Désor-

mais, il est limité ; sinon il y a de la distance donc des déplacements. La proximité est

de moins en moins présente », analyse-t-il. Au grand dam des agents, « qui ont une grande conscience professionnelle et qui sont attachés au service public », les démarches par téléphone, Internet ou via l'application sont privilégiées.

### ● Apprendre des erreurs

Si l'an dernier, la campagne « Gérer mes biens immobiliers » a été « chaotique », « l'administration annonce en avoir tiré les conséquences ». En tout cas, Jean-François Colomé l'espère. « Il devrait y avoir un peu moins d'afflux que l'an dernier mais tout changement doit être signalé. Contrairement à l'an passé, une personne dédiée aux biens immobiliers sera présente à partir de lundi à l'Alp'Aréna », se réjouit le militant.

● S.M.